

Méthodologie du commentaire d'arrêt en droit communautaire

Par **nicomando**, le **25/02/2008** à **19:19**

Vous me l'aviez demandé je vous l'avais promis, je fini par le faire...

Le commentaire d'arrêt en communautaire n'est pas forcément plus compliqué qu'un commentaire en droit civil.

La seule chose en général c'est que les décisions étant pour l'essentiel des réponses à des questions préjudicielles, les profs attendent la critique (positive ou négative) de l'arrêt. En tout cas plus qu'en droit Civil

Il se compose comme un commentaire classique : deux parties, intro et conclusion

Intro :

Rappel de l'arrêt et de sa date etc...

Rappel des faits [b:9d3zl3qx]avec la décision de la CJCE[/b:9d3zl3qx]

Annonce du plan

Pour les deux parties il convient de faire ressortir les deux grandes idées de l'arrêt et les commenter puis positionner cette décision par rapport à la jurisprudence antérieure...

A la fin de la deuxième partie ne pas hésiter à positionner la décision par rapport à la jurisprudence postérieure...

La conclusion reste somme toute classique

Il est assez difficile d'élaborer des plans bateau en droit communautaire cela dépend vraiment de l'arrêt.

Voilà bon courage pour vos commentaires

Par **Katharina**, le **25/02/2008** à **19:40**

Merci Nico !  image not found or type unknown

Par **Elea**, le **25/02/2008** à **20:00**

Merci !  wink image not found or type unknown

Par **Juu**, le **26/02/2015** à **19:39**

Avez vous un exemple de copie svp, ca fait deux ans que je fais de l'international et que la methodo est inexistante, ce qui m'enchanté beaucoup. Mais du coup, je ne sais plus comment m'y prendre HEEEEELP :)